



PERSÉVÈRE

Périodique de matière biblique pour les jeunes - Avril 2013 - Numéro 14

Quelques pensées sur le travail dans l'œuvre du Seigneur

Le service

Par la grâce de Dieu, le Seigneur Jésus opère encore aujourd'hui une œuvre sur la terre. Il est le grain de blé, qui a été mort et qui porte maintenant beaucoup de fruit (Jean 12:24). Des hommes sont sauvés, ajoutés à l'Assemblée et édifiés en tant que rachetés.

Celui qui s'est donné lui-même est aussi le Seigneur de la moisson, qui définit tout dans son œuvre (Matt. 9:38). Il aimerait que tous travaillent pour lui : les frères et les sœurs, les âgés et les plus jeunes (1 Cor. 15:58). De plus, il appelle des frères et des sœurs à travailler à plein temps dans son œuvre (1 Cor. 16:10).

Lorsque quelqu'un se libère de son activité professionnelle afin de travailler à plein temps dans l'œuvre du Seigneur, ce pas est lié à de profonds exercices aussi bien pour lui que pour sa famille ainsi que pour ses frères et sœurs dans la foi.

Dans la Bible, nous trouvons des principes et des exemples en rapport avec l'intention de travailler à plein temps pour le Seigneur. Dans ce qui suit, nous voulons en présenter quelques-uns.

Le service à plein temps dans l'œuvre du Seigneur

Les personnes et les situations sont toutes spécifiques et différentes les unes des autres. Cependant, la Parole donne des indications claires et précises qui sont à

considérer par chacun et dans chaque situation.

1. Le Seigneur prépare le serviteur dans le secret :

- Moïse a été préparé derrière le désert lorsqu'il paissait le troupeau de son beau-père (Ex. 3:1).
- David a été instruit lorsqu'il gardait le menu bétail de son père (1 Sam. 16:11).
- Paul est allé en Arabie, où il a été préparé directement par Dieu (Gal. 1:17).

Cette préparation nécessite un certain temps. Chez l'un, elle dure longtemps, chez l'autre moins. Moïse a passé 40 ans comme berger. Le séjour de Paul en Arabie a été d'environ 3 ans.

2. Le serviteur fait ses preuves dans son activité professionnelle :

- Moïse a quitté son travail en paix et dans de bonnes conditions (Ex. 4:18).
- David avait frappé le lion et l'ours. C'est au péril de sa vie, qu'il protégeait le menu bétail qui lui était confié (1 Sam. 17:34-36).
- Jacques et Jean étaient des pêcheurs expérimentés et quand ils ont quitté leur père ils laissaient avec lui les travailleurs journaliers pour que ce dernier ne doive pas poursuivre son travail sans aide (Marc 1:19, 20).

Faire ses preuves dans son travail professionnel est une condition



préalable au travail à plein temps dans l'œuvre du Seigneur.

3. Le serviteur reçoit une directive précise de la part du Seigneur :

- Dieu dit à Moïse : « **Je t'enverrai !** » (Ex. 3:10).
- Le Seigneur a choisi douze disciples pour les envoyer à son service (Marc 3:14, 15).
- Le Seigneur a dit à Ananias au sujet de Paul : « **Va, car cet homme m'est un vase d'élection** » (Act. 9:15). Plus tard, Paul témoigne que Dieu l'a appelé à son service par sa grâce (Gal. 1:15).

Un certain temps d'exercice intérieur est nécessaire pour reconnaître l'appel du Seigneur. Une parole prophétique dans une réunion d'édification ou une expérience spécifique peuvent être utiles à cet égard. Cependant, ils doivent être accompagnés d'une communion prolongée avec le Seigneur caractérisée par une attitude d'interrogation. C'est le seul moyen d'être persuadé par la foi de la volonté de Dieu.

4. Le Seigneur doit souvent vaincre une résistance :

- Moïse ne voulait en aucun cas accomplir la tâche reçue de Dieu, de telle sorte que Dieu a dû vaincre cet obstacle (Ex. 3:11, 4:10-17).
- Dans le cas de David, Dieu a dû vaincre l'attitude d'Isaï son père. Pour ce dernier, son plus jeune fils n'entraît pas en ligne de compte (1 Sam. 16:11).
- Paul se trouvait lui-même inapproprié pour un tel service puisqu'il avait persécuté des croyants (Act. 22:17-21).

C'est dans la retenue et la sobriété que la volonté du Seigneur peut être le

mieux reconnue. Un désir euphorique de servir le Seigneur n'est pas encore un appel. Il empêche celui qui est concerné de voir clairement le chemin du Seigneur.



C'est dans la retenue et la sobriété que la volonté du Seigneur peut être le mieux reconnue.

5. Il se passe souvent un certain temps entre le moment où la tâche est conférée et celui de l'envoi :

- Moïse est appelé à l'âge de 40 ans (Act. 7:23,25). Son envoi a lieu seulement 40 ans plus tard (Ex. 3:10 ; 7:7).
- L'Éternel avait appelé David, par le prophète Samuel, pour être roi sur Israël (1 Sam. 16:1,13). Cependant il se passa bien des années avant qu'il ne soit établi comme roi (2 Sam. 2:4).
- Paul a été appelé lors de sa conversion (Act. 22:10, 9:15, 16). Sitôt après il rend témoignage, en prêchant Jésus et démontrant que celui-ci est le Fils de Dieu (Act. 9:20-22). Après son séjour en Arabie il allait et venait à Jérusalem parlant librement au nom du Seigneur (Act. 6:26-28 ; Gal. 1:16-18). Plus tard, Barnabas le cherche à Tarse pour l'amener

à Antioche où il enseigne l'assemblée (Act. 11:25, 26). Ce n'est que depuis là qu'il a été envoyé avec Barnabas par le Saint Esprit (Act. 1:2, 4), soit environ 10 ans après sa conversion.

Un appel peut être là sans qu'il y ait encore l'envoi ! C'est le Seigneur qui appelle. Il détermine aussi le moment du départ.

6. Il est important que les frères qui désirent servir le Seigneur à plein temps, aient contribué à porter les charges au sein de l'assemblée locale et ceci avec persévérance.

- Nous trouvons cela mentionné à propos de Timothée. Il avait un bon témoignage de deux assemblées (Act. 16:1, 2).
- C'était le cas aussi de Paul. Il a contribué à porter la responsabilité dans l'assemblée d'Antioche en enseignant la Parole de Dieu ainsi qu'en apportant un don matériel à Jérusalem (Act. 11:26, 30).

de Dieu (Marc 3:13-15).

2. Lorsqu'un frère ou une sœur a la conviction d'être appelé par le Seigneur à un service, alors l'assemblée locale a le devoir d'examiner si la chose vient du Seigneur. Si le Seigneur appelle et envoie un serviteur, il le montrera aussi à l'assemblée concernée et lui donnera toute liberté à cet égard (Act. 13:1-3).

3. Lorsque la chose est claire, l'assemblée locale exprime son accord et sa communion avec le serviteur (Act.13:3). Cette manifestation de communion comporte une grande responsabilité car les autres assemblées et tous les frères et sœurs s'appuieront sur cette déclaration (Act.16:2,3).

4. Le serviteur reçoit du Seigneur des tâches spécifiques et concrètes (Act.8:26,29). Quand, comment et où il doit servir, n'est pas du ressort de l'assemblée.

5. Si un mal moral ou doctrinal devait se constater chez le serviteur, l'assemblée locale d'où il vient a la pleine responsabilité d'agir, comme cela se ferait d'ailleurs pour un frère ou une sœur de l'assemblée (1 Cor 5:13).

6. Pour ce qui concerne ses besoins matériels, le serviteur doit faire confiance au Seigneur (Luc 22:35, Phil. 4:13). Il ne peut rien exiger des croyants (Act. 20:33). De leur côté les assemblées et les frères et sœurs ont devant le Seigneur la sérieuse responsabilité de le soutenir (Gal. 6:6, Hébr. 13:16). Ils doivent le faire dans la dépendance du Seigneur. Cependant l'attitude du serviteur déterminera en partie leur libéralité (Phil. 4:18).

Le comportement du serviteur

1. Une vie dans la crainte de Dieu et un service dans la dépendance du Seigneur sont d'une importance capitale (Act. 16:6-10 ; 24:16).

2. La confiance réciproque est impérative dans l'œuvre du Seigneur (2 Cor. 1:12-15). Un bon comportement dans un esprit d'amour et de grâce envers ceux qui sont les objets du



Celui qui sait par expérience ce que c'est que de contribuer sans se lasser à porter la charge dans une assemblée locale, possède de bonnes conditions préalables pour se comporter correctement dans son service (en voyage et en visite).

Ce qui incombe à l'assemblée locale d'où vient le serviteur

1. Tant l'appel que l'envoi viennent du Seigneur et non de l'assemblée. C'est un principe clair et précis de la Parole

service est nécessaire pour que celui-ci soit reçu. On ne peut pas réclamer la confiance, elle doit être gagnée (Phil. 2:19-23) et entretenue (1 Tim. 4:12) par un bon et fidèle comportement.

3. La disposition à recevoir un conseil et à entreprendre une correction est importante pour que le serviteur soit en bénédiction de manière continue. Chez Paul, cette disposition était là (Act. 16:6-10). Chez Barnabas, elle manquait malheureusement (Act. 15:36-41).

Abondant toujours dans l'oeuvre du Seigneur

Quelques pensées pour terminer

1. Il n'est souvent pas simple d'arriver à un plein accord dans ces questions au sein de l'assemblée locale. Il faut garder à l'esprit qu'une assemblée locale est composée de différents frères et sœurs, dotés de niveaux de connaissance différents, ayant des expériences différentes et des sentiments différents. Malgré tout, le Seigneur peut conduire à l'unanimité. Cela ne se passe pas d'une manière démocratique mais spirituelle.

L'entretien des apôtres et des anciens à Jérusalem peut nous être en aide à ce sujet (Act. 15). Il s'agissait bien entendu à ce moment-là d'un autre comité, d'un autre contexte et d'un autre sujet que ce qui nous occupe ici. Mais cette circonstance nous donne des indications quant à la manière d'arriver à une prise de position unanime au sein du rassemblement local :

Lorsqu'une discussion est survenue, Pierre s'est levé et a démontré les *principes*. Ensuite Paul et Barnabas

ont raconté comment ils s'étaient *comportés* dans cette situation. Enfin, Jacques a fait une *proposition* que tous ont acceptée. Ainsi, il incombe en premier lieu de garder les principes de la Bible. Ensuite, de considérer le comportement du serviteur et finalement d'être ouvert à une proposition d'ordre pratique venant d'un frère local approuvé.

2. Si, pour un serviteur, aucune clarté ne se dessine, si celui-ci manque à faire ses preuves ou si même il abandonne le chemin collectif selon les pensées de Dieu, c'est toujours un motif d'humiliation qui nous concerne tous.

3. Dans ces quelques pensées, nous avons particulièrement considéré le service à plein temps dans l'oeuvre du Seigneur. Cependant, il nous faut réaliser que les principes suivants sont valables pour *tous les services*, également pour ceux qui sont exercés en marge du travail professionnel durant le temps libre :

- Le Seigneur confère la tâche.
- Lorsque les frères et sœurs locaux ont des retenues au sujet du service de celui qui désire travailler pour le Seigneur, ce dernier devrait y réfléchir sérieusement.

4. Dans l'oeuvre du Seigneur, la grâce du Seigneur aussi bien que l'opposition de l'ennemi sont des réalités. **« Je désire que vous soyez sages quant au bien, et simples quant au mal. Or le Dieu de paix brisera bientôt Satan sous vos pieds. Que la grâce de notre seigneur Jésus Christ soit avec vous ! » (Rom. 16:19-20).** ■

M. Billeter

« Frères, priez pour nous. »
1 Thess. 5 :25

Priez pour nous

Annoncer la Parole de Dieu à l'étranger, n'est ni facile ni sans danger. N'oublions pas les serviteurs du Seigneur qui accomplissent un tel service. Tenons-nous devant Dieu en prière pour eux, avec persévérance ! Pensons aux points suivants lorsque nous intercédons en leur faveur :

Leur santé : Aux Philippiens, l'apôtre Paul parle d'Epaphrodite : « En effet il a été malade, fort près de la mort, mais Dieu a eu pitié de lui... car, pour l'œuvre, il a été proche de la mort, ayant exposé sa vie, afin de compléter ce qui manquait à votre service envers moi. » (Phil. 2:27,30)

Leur sécurité : « Au reste, frères, priez pour nous, afin... que nous soyons

délivrés des hommes fâcheux et méchants. » (2 Thess. 3:1,2)

Un courage renouvelé pour annoncer l'évangile : « Priant par toutes sortes de prières... pour tous les saints, et pour moi, afin qu'il me soit donné de parler à bouche ouverte pour donner à connaître, avec hardiesse le mystère de l'évangile. » (Eph. 6:18,19)

La sagesse nécessaire pour aborder les hommes de la bonne manière dans des situations inhabituelles et difficiles :
« C'est pourquoi nous aussi, depuis le jour où nous en avons entendu parler, nous ne cessons pas de prier et de demander pour vous que vous soyez remplis de la connaissance de sa volonté, en toute sagesse et intelligence spirituelle. » (Col. 1:9)

Finalement, nous trouvons dans les rapports missionnaires beaucoup de sujets de prières concrets et précis qui peuvent être ajoutés à cette liste !

Näher zu Dir



PERSÉVÈRE dans ces choses

1 Timothée 4:16

Périodique de matière biblique pour les jeunes

Rédaction - Envoi d'articles - Communications
L. & R. Bourgeois, Fontaines 3, CH-1427 Bonvillars
P. & M. Graf, Rue de la Gare 29, CH-2605 Sonceboz
info@persevere.ch

Inscriptions par e-mail ou sur le site internet
Diffusion par courrier électronique/format imprimable
Passages bibliques: Version Darby



Inscriptions www.persevere.ch